Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261102-S05-BC-169-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Mise en ligne le 05/11/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 169/2026
SÉANCE N°05 DU 02 NOVEMBRE 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES PORTEURS DE PROJETS AGRICOLES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 27 octobre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 33), vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (à partir de 17 h 42), Geneviève Pham Sigmann, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 18 h 11), Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 33), Éric Paris et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Vice-Président.

Étaient représentés
Marie Er-Rafiqi a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Nathalie Forêt-Vettier a donné pouvoir à Sébastien Destais, Patrice Morin a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 33).

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 novembre 2026

N° 169/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 NOVEMBRE 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES PORTEURS DE PROJETS AGRICOLES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Rapporteur : Geneviève Pham Sigmann

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n°108/2026 du conseil communautaire du 5 octobre 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 123/2025 du bureau communautaire du 7 juillet 2025 approuvant le règlement du fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire (MIAM),

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour le développement et le soutien des producteurs de Laval Agglomération et de la Mayenne en agriculture biologique,

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour le développement d'une alimentation locale, durable et biologique à travers la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), adopté par délibération en date du 16 octobre 2023,

Que le fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire (MIAM) a été sollicité par diverses associations, entreprises,

Après avis de la commission transitions environnementales et écologiques,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire approuve le versement des subventions suivantes :

Nom du porteur de projet	Structure	Projet	Montant de la subvention attribuée
LANCELIN Marie	COODEM	Mutualisation d'équipements de commercialisation, communication et de logistique au service des entrepreneurs engagés.	5 000,00 €
LEVANNIER Catherine	La Ferme d'Aventure	Aide à l'implantation de la ferme d'aventure	5 000,00 €
BREARD Hélène	Les Petits Débrouillards Grand Ouest	Diffusion du jeu de l'alimentation à Laval agglomération	2 150,00 €

Nom du porteur de projet	Structure	Projet	Montant de la subvention attribuée
LEPAGE Mickaël	EARL Lepage	Redynamisation du marché bio hebdomadaire sur la ferme et des visites pédagogiques	4 109,06 €
CLOTEAU Thierry	Association Synergies	Au jardin et dans les champs, chez soi, et dans notre corps : 3 chemins pour adopter « encore plus » d'alimentation saine et durable ! #2ème édition	2 080,00 €
LION Thomas	GAEC du Pommier	Développer la logistique de commercialisation de pommes de terre bio en circuit court	5 000,00 €
FRANTZ Etienne	Les Jardins Bourgonnais	Installation d'une serre pour légumes bio	5 000,00 €
LE ROUX Bertrand	Amapotagère	Achat d'une vitrine réfrigérée	310,83 €
LEROY Vincent	Poul et compagnies 53	Développer les circuits de distribution	3 929,37 €
LETOURNEUX Nathan	Ferme des Bous	Extension de hangar à foin	1 468,18 €
CHARPENTIER Julie et HELESBEUX Ludovic	GAEC Chavrot	Acquisition d'un barnum de marché	428,00 €
SEYEUX Vincent	Circuit local	Pérennisation d'une plateforme mutualisée de produits locaux	5 384,62 €
CHATELLIER LANG Samuel	Safarine	Communication et stands de marché bio	380,00 €
LEROY Vincent	Au p'tit marché	Vitrine réfrigérée pour produits bio	125,50 €
CHAIRI Leila	Elles & Co 53	Accès aux produits locaux et jardin communautaire	2 550,00 €
DUBREUIL Maxime	Radis&co	Acquisition d'un trieur de céréales	2 340,00 €
GOISBAULT Sylvia	Ferme de la Mancellière	Distributeur de produits locaux	2 500,00 €
COUSIN Stéphanie	EI Stéphanie Cousin	Développement de l'exploitation avicole mobile	1 835,23 €

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Florian Bercault